



## LIGNES DIRECTRICES

RBC, RBC Fondation® et RBC Fondation USA se sont engagées à investir deux milliards de dollars d'ici 2035 pour financer des programmes novateurs dans leurs trois domaines d'ambition: soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette, doter les gens des compétences nécessaires pour un avenir prospère, et favoriser des occasions de prospérité plus inclusives.

S'inscrivant dans le domaine d'ambition Compétences pour un avenir prospère, les bourses d'études Évolution RBC visent à offrir un soutien financier aux personnes âgées de 25 ans ou plus qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences afin d'évoluer dans leur carrière actuelle ou de se réorienter vers un nouveau domaine ou une nouvelle industrie offrant de solides perspectives de croissance professionnelle.

### NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

---

En 2026, **100 bourses d'études d'une valeur de 1 500 \$ ou 5 000 \$ chacune** seront octroyées à des personnes âgées de 25 ans ou plus au moment de la présentation de la demande, qui démontrent un besoin de ressources financières et qui reprennent les études après une pause de trois ans ou plus.

**Remarque :** Pour chacun des concours de 2026 du programme de Bourses d'études Évolution RBC, seules les 500 premières demandes soumises seront prises en compte. Le portail cessera d'accepter les demandes dès que ce nombre sera atteint, et ce, même si cela survient avant la date limite de présentation des demandes. La date limite du premier concours est fixée au 4 juin 2026, à 13 h, et la celle du deuxième concours, au 8 octobre 2026, à 13 h.

### ADMISSIBILITÉ

---

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être en mesure de prouver ses besoins financiers en remplissant le formulaire d'autodéclaration inclus dans le formulaire de demande;
- Avoir 25 ans ou plus au moment de présenter la demande;
- Commencer ou poursuivre des études à temps partiel ou à temps plein après une interruption d'au moins trois ans depuis l'obtention du dernier grade, diplôme ou certificat;
- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, ou avoir une preuve de statut de personne protégée ou réfugiée au sens de la Convention, provenant d'Immigration et Citoyenneté Canada (les personnes dont la demande est en cours ne sont pas admissibles);
- Occuper un emploi ou être à la recherche d'un emploi (ne pas être à la retraite);
- Ne **pas** être employée par RBC ni une personne à charge d'une employée ou d'un employé de RBC.



## ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

**SEULES** les personnes inscrites dans des établissements d'enseignement canadiens ou établissements affiliés ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. une université, un collège ou un cégep qui décerne des diplômes techniques) sont admissibles. Aucune bourse d'études ne sera octroyée aux personnes ayant l'intention d'étudier dans un établissement d'enseignement non canadien.

L'établissement doit être situé au Canada même si les études se font entièrement en ligne.

Dans le cas des certifications professionnelles, des formations de métiers spécialisés et des microcertifications, le titre de compétence doit être émis par un établissement d'enseignement postsecondaire canadien, même si le programme est offert en collaboration avec des partenaires de l'industrie ou des ordres professionnels.

## DOMAINES D'ÉTUDES ET EXIGENCES RELATIVES À LA FORMATION

La formation doit :

- mener à l'obtention d'un titre de compétence ou d'une qualification reconnue (p. ex. diplôme, certificat d'études supérieures, certification professionnelle, permis de métier ou microcertification cumulable);
- commencer prochainement ou être en cours de réalisation au moment de présenter la demande;
- ne pas être terminée au moment de la demande;
- être d'une durée d'au moins 16 semaines et d'au plus trois ans, qu'elle soit suivie à temps partiel ou à temps plein.
  - Exception : Les programmes de microcertification doivent comprendre au moins 40 heures de formation.

**Programmes d'apprentissage admissibles :**

Catégorie	Exemples	Valeur
<b>1. Programmes menant à un diplôme officiel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diplômes, programmes accélérés, diplômes avancés et techniques</li><li>• Certificats ou diplômes d'études supérieures</li><li>• Programmes techniques de niveau collégial (trois ans)</li><li>• Maîtrises (avec ou sans mémoire)</li></ul>	5 000 \$
<b>2. Certifications professionnelles et formation en métiers spécialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation professionnelle ou technique, certification ou programme apprentissage reconnu</li><li>• Les programmes doivent respecter des normes reconnues par l'industrie ou les organismes de réglementation.</li><li>• Exemples : CPA, gestion de projet (PMP), planification financière (CFP), certification ALS, recertification en soins de santé, accréditation canadienne, systèmes CVC, électricité, santé et sécurité au travail, gestion forestière</li></ul>	5 000 \$



Catégorie	Exemples	Valeur
3. Microcertifications	<ul style="list-style-type: none"><li>Les programmes doivent s'inscrire dans une séquence de formations cumulatives menant à l'obtention d'un titre ou d'un certificat reconnu et être composés de modules ou de cours complémentaires conçus pour développer un ensemble de compétences conformes aux normes professionnelles ou universitaires.</li><li>Ils doivent comprendre au moins 40 heures de formation. Il est possible de combiner plusieurs cours afin d'atteindre la durée minimale, à condition qu'ils fassent partie de la même série de microcertifications.</li><li>Les badges ou certificats attestant uniquement la présence ou la participation ne sont pas admissibles.</li><li>Exemples : marketing numérique, cybersécurité, analyse de données, conception UX, intelligence artificielle appliquée, développement web, gestion d'organismes à but non lucratif</li></ul>	1 500 \$

#### Programmes d'apprentissage non admissibles :

- Les programmes de baccalauréat de quatre ans, les diplômes professionnels et les diplômes d'études collégiales (DEC) de deux ans.
- Les programmes d'études préuniversitaires, quels qu'ils soient.
- Les microcertifications constituées d'un seul cours ou les modules indépendants ne faisant pas partie d'une formation cumulative.
- Les formations offertes sur des plateformes en ligne, telles que Coursera, Udemy ou LinkedIn Learning.

## ÉCHÉANCIER

Périodes de candidature	Dates	Votre formation doit commencer prochainement ou être en cours de réalisation au moment de présenter la demande
Printemps	Du 13 avril au 4 juin 2026, à 13 h	La formation doit commencer <b>avant</b> le 1 <sup>er</sup> août 2026
Automne	Du 31 août au 8 octobre 2026, à 13 h	La formation doit commencer le 1 <sup>er</sup> août 2026 ou <b>après</b> cette date



## PROCESSUS DE DEMANDE

Présentez une demande en ligne à l'adresse suivante : [Bourses d'études Évolution RBC](#).

Documents	À inclure	Remarque
<b>Renseignements sur la formation</b>	<p>Veillez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des détails sur le programme (prestataire, durée, description) ainsi qu'une explication des raisons pour lesquelles vous avez choisi ce programme à ce moment-ci.</li><li>• Une démonstration de votre engagement à suivre ce programme d'apprentissage particulier, en expliquant la manière dont il vous permettra d'acquérir ou de perfectionner des compétences, l'incidence qu'il aura sur votre carrière et votre vie personnelle.</li><li>• Une preuve d'inscription (facture de frais de scolarité, relevé de compte ou lettre du bureau du registraire).</li></ul>	<p>La formation doit être en cours ou confirmée au moment de la présentation de la demande.</p> <p>Les lettres d'admission ou d'acceptation ne constituent pas une preuve d'inscription valide, car elles ne permettent pas de confirmer que la personne est officiellement inscrite.</p>
<b>Information sur la situation financière</b>	<p>Indiquez vos revenus et vos dépenses de l'année, ainsi que ceux des personnes avec qui vous vivez, y compris les frais liés à vos études, dans le formulaire d'autodéclaration sur les besoins financiers.</p>	<p>Cette information est utilisée pour déterminer vos besoins financiers.</p>
<b>Formulaire de recommandation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Téléversez un formulaire de recommandation rempli par une personne qui a contribué à votre encadrement ou avec qui vous avez travaillé et qui connaît bien vos motivations.</li><li>• Le formulaire doit avoir été rempli moins de 12 mois avant la date limite de présentation des demandes.</li></ul>	<p>Vous devez utiliser le formulaire de recommandation officiel.</p>
<b>Curriculum vitae</b>	<p>Votre curriculum vitae doit présenter un aperçu clair de votre parcours professionnel, y compris votre situation d'emploi actuelle, votre parcours scolaire et vos expériences professionnelles passées.</p>	<p>Un maximum de deux pages, sous format PDF seulement.</p>



## REMARQUES IMPORTANTES

- Tous les documents doivent être téléversés avant la date limite.
- Après la date limite, les demandes admissibles seront acheminées au comité de sélection aux fins d'examen.
- La bourse peut être accordée un maximum de deux fois à une même personne.
- Les communications seront envoyées par le portail étudiant. Les personnes candidates doivent donc s'assurer de tenir leur adresse courriel à jour.
- Les personnes qui présentent une demande doivent veiller à ajouter l'adresse [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca) à leur liste d'expéditeurs autorisés dans les options de gestion de courriels afin de pouvoir continuer à recevoir les messages importants de Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC).

## PROCESSUS DE SÉLECTION

---

La sélection des titulaires de bourse est assurée par un comité formé de responsables ainsi que de spécialistes de l'éducation des adultes ou de l'aide financière choisis par PBEC. RBC est le commanditaire du programme, mais ne participe pas à la prise de décisions de sélection. La décision du comité de sélection est irrévocable.

### Le comité de sélection examinera les points suivants :

- Besoin financier : Démonstration du besoin financier (p. ex. personnes à charge, ménage à faible revenu) et de la nécessité de la bourse pour financer les études.
- Objectifs professionnels : Clarté des objectifs professionnels et de la manière dont la bourse aidera la personne à les concrétiser.
- Soif d'apprendre : Motivation et engagement envers les objectifs éducatifs et professionnels.
- Qualité de la candidature : Dossier de candidature clair, structuré et réfléchi.

Toutes les personnes ayant soumis une demande seront informées des résultats du processus de sélection par courriel.

## DEMANDES RETENUES

---

Les personnes dont la demande est retenue en seront informées en septembre 2026. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à leur établissement d'enseignement, leur **numéro d'assurance sociale (NAS)** et le **formulaire de demande de dépôt direct** (ou un spécimen de chèque).

On pourrait demander aux titulaires d'une bourse d'études de contribuer à des activités ou du contenu promotionnels comme des publications sur les médias sociaux ou de la publicité imprimée. Les personnes qui acceptent une bourse d'études conviennent que l'équipe du programme communique avec elles avant ou après l'annonce des noms des titulaires. La contribution aux activités ou au contenu promotionnels est **facultative**.



## VERSEMENT

---

Le versement de la bourse d'études sera effectué à la fin du processus d'acceptation de celle-ci et après l'examen de tous les documents justificatifs. Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines.

Les bourses seront versées en deux parties : une portion sera envoyée directement à l'établissement d'enseignement postsecondaire, et l'autre aux titulaires, par transfert électronique de fonds (TEF). Les paiements par TEF ne peuvent être effectués que sur un compte bancaire canadien enregistré au nom de la personne à qui est offerte la bourse.

Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études. Si la bourse couvre plus que le montant des frais de scolarité, l'établissement remboursera l'étudiante ou l'étudiant selon sa procédure habituelle.

Les communications se feront par l'entremise du portail. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail.

L'administration du programme de bourses d'études de RBC a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le [www.univcan.ca](http://www.univcan.ca).

---

### **PARTENAIRES EN BOURSES D'ÉTUDES CANADA**

Réf. : Bourses d'études Évolution RBC  
350, rue Albert, bureau 1610, Ottawa (Ontario) K1R 1A4  
[Formulaire de demande de soutien](#)

**Sans frais** : 1 833 264-4103

Scholarship  
Partners Canada.  
Partenaires en bourses  
d'études Canada.